

M. REID: Je ne parle qu'en mon nom, mais la question de temps est nébuleuse. Nous ne savons pas quand le problème reviendra devant le Comité. Pour ma part, j'ai quelque chose à ajouter, bien que je ne veuille en rien influencer le Comité. J'ai réfléchi à la question depuis le moment où j'en fis mention à l'une de nos séances. C'était, je crois, à une réunion tenue en décembre. La question fut posée à notre Comité, et chaque membre devrait certainement y réfléchir. Personne n'a le droit de se lever et de dire: "Le point est neuf, il vient d'être soulevé devant le Comité", car il avait surgi dès notre réunion de décembre. J'ai donc réfléchi à la chose, et des gens m'ont demandé: "Aurons-nous le droit d'être entendus?" Je fais seulement observer que si, plus tard, nous décidons d'entendre des témoins, je vais proposer que nous siégeons en Colombie-Britannique afin que ces gens puissent respirer un peu.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous comprenons tous l'argument de M. Reid quant aux citoyens de sa province qui trouveraient impraticable un voyage ici. Mais il me semble que nous pourrions laisser la question de côté pour le moment, et procéder à notre autre travail; si la nécessité d'entendre des témoins se présente plus tard, nous pourrions alors décider dans quelles conditions les entendre, si nous devons recevoir d'autres personnes, et le reste.

M. REID: Avant de passer à cette question, puis-je faire élucider le point que voici, monsieur le président: quelle réponse vais-je maintenant faire, ou devrai-je répondre d'une manière catégorique aux gens qui m'écrivent pour savoir s'ils pourront comparaître devant notre Comité? D'autres demandent combien de temps ils devront attendre.

L'hon. M. LAMBERT: Dites-leur que non.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous pouvez répondre que le Comité s'est réuni—en supposant qu'il soit ainsi résolu—et a décidé que pour le moment nous n'inviterions personne à se présenter, mais que nous n'avons pas décidé de ne pas entendre de témoins. Tout le monde est-il d'accord?

Quelques voix: Adopté.

M. REID: Non. J'ai proposé une motion.

Un hon. DÉPUTÉ: La motion a été retirée.

M. REID: Je vais faire une nouvelle motion si cette motion est retirée. Mon amendement serait irrégulier.

Le PRÉSIDENT: Il ne l'était plus de toute façon.

M. REID: Je vais faire une motion. Si quelqu'un veut m'appuyer, je propose que le Comité n'autorise pas de témoins à comparaître en personne pour présenter leurs exposés.

L'honorable M. HOWDEN: N'invite pas de témoins.

M. REID: N'invite pas de témoins à comparaître devant notre Comité pour faire des représentations personnelles au Comité.

L'honorable M. STIRLING: Cela ne règle pas le problème que vous avez devant vous, monsieur le président.

M. LA CROIX: Vous n'avez pas invité les quatre.

Le PRÉSIDENT: Non. Monsieur Reid, je crois comprendre que, d'après votre motion, vous voulez que nous n'invitions personne à comparaître devant le Comité pour présenter un mémoire écrit.

M. REID: Telle est ma motion.

M. HANSELL: Monsieur le président, cela me paraît aussi beaucoup trop sévère. Supposons que le Premier Ministre veuille comparaître?

M. McIVOR: N'invitez personne.